

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 3 JUILLET 2025 à 20h00
Séance n° 6/2025

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noelle, DUMAS Mickaël DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, MARQUET François,

Excusés : GALEWICZ Anne donne pouvoir à BACHELET Carole, MATICHARD Franck donne pouvoir à BAJARD Marie Noelle, CORRE Laurent donne pouvoir à JENESTE Alain

Secrétaire de séance : Carole FRISOT

Date de la convocation : 27/06/2025

ORDRE DU JOUR :

- **INTERCOMMUNALITÉ**
 - Ordures ménagères : tri hors foyer
 - Ordures ménagères : dépôts sauvages
- **URBANISME**
 - Etude aménagement de bourg
 - DIA parcelle AB268, parcelles AB395-396-819, parcelles AB92, AB94, AB95, AB582
- **ECOLE, SPORT, LOISIRS**
 - Conseil d'école 3^{ème} trimestre
 - Nord Roannais Foot : compte rendu AG
 - ASSM Basket : compte rendu AG
 - Remboursement cantine
- **BATIMENTS**
 - Petit local Lépine : travaux de chauffage
 - Gîte : réparation du sol
 - Classe maternelle et salle de repos : remplacement du sol
 - Salle des fêtes : inauguration
 - Travaux divers
 - Fournisseur de gaz
- **VOIRIE**
 - Programme voirie 2025 : choix de l'entreprise
 - Travaux Roannaise de l'eau
 - Travaux divers et matériel
 - Signalétique
- **PERSONNEL**
 - Remplacement personnel école
- **QUESTIONS DIVERSES**
 - Cyber sécurité : solution proposée par le Département

Le procès-verbal de la séance du 5 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Mme le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour le rapport d'activité 2024 de Roannais Agglomération ainsi que la création d'un poste adjoint administratif.

INTERCOMMUNALITÉ

1. Ordures ménagères : tri hors foyer

Mme Le Maire explique qu'il s'agit d'installer des équipements permettant le tri des déchets (emballage ou ordures ménagères) dans les espaces publics (parcs et jardins, voie publique, bâtiments publics, événements extérieurs). Mme le Maire précise que tous les bâtiments communaux sont déjà équipés. Une convention a été signée entre Roannais Agglomération et CITEO en vue d'encourager le geste de tri. La réflexion est en cours au sein d'un groupe de travail auquel M. Jeneste et Mme Aranéo participent.

La commune devra faire remonter ses besoins en équipements début septembre suite aux propositions de la commission voirie.

2. Ordures ménagères : dépôts sauvages

Roannais Agglomération a mis en place un plan de lutte contre les déchets abandonnés. Mme le Maire rappelle que quelques dépôts sauvages ont également été constatés sur la commune. La réflexion porte sur les actions à mettre en place, les sanctions et le pouvoir de police spéciale.

3. Rapport d'activité 2024 Roannais Agglomération

Délibération 6/2025-1 : Rapport d'activité 2024 Roannais Agglomération

Mme le Maire énonce le compte rendu du rapport d'activité 2024 de Roannais Agglomération, consultable sur le site de l'agglomération.

Les élus prennent acte de ce rapport à l'unanimité.

URBANISME

4. Etude aménagement de bourg

Mme le Maire rappelle que l'étude d'aménagement de bourg démarre le 7 juillet à 19h par une réunion de lancement avec le cabinet « Réalités ».

Mme le Maire propose de constituer, à l'issue de cette réunion un groupe mobilisé pour travailler sur le sujet.

5. Déclaration d'Intention d'Aliéner

- Parcelle AB268

- Parcelles AB395-396-819

- Parcelles AB92-94-95-582

- Parcelles B305-307-308-312-318-320-755-757-846-924-926-928-965

Le conseil municipal ne souhaite pas exercer son droit de préemption.

ECOLE, SPORT, LOISIRS

6. Conseil d'école 3^{ème} trimestre

Mme Déplace donne lecture du compte rendu.

A la rentrée 2025, l'école comptera 77 élèves. Les effectifs sont en légère augmentation puisque seulement 3 élèves quittent l'école pour le collège cette année.

7. Nord Roannais Foot : compte rendu AG

L'association comptait 180 licenciés en 2024.

A compter de 2025, une équipe de filles vient compléter les effectifs.

Une réflexion est toujours en cours pour l'installation d'un terrain synthétique à La Pacaudière.

8. ASSM Basket : compte rendu AG

Le club fonctionne très bien, avec beaucoup de jeunes ce qui est prometteur pour l'avenir mais des difficultés d'effectif pour l'équipe masculine.

9. AJS : compte rendu AG

Mme Déplace donne lecture du compte rendu de l'Assemblée Générale.

10. Remboursement cantine

Délibération 6/2025-2 : remboursement cantine

Mme le Maire informe les élus que face aux absences récurrentes non remplacées des enseignantes, tout au long de l'année, les parents sollicitent le remboursement des repas non pris à la cantine. En effet, les enseignantes demandent aux parents de garder les enfants à la maison afin de ne pas surcharger les autres classes alors qu'ils payent un forfait.

Le règlement du service de restauration scolaire actuel énonce que le remboursement intervient au bout de 4 jours d'absences consécutifs des enseignants ce qui paraît inadapté vis-à-vis de ce qui se passe réellement.

Mme le Maire propose donc de ne pas tenir compte du règlement pour l'année écoulée et de procéder au remboursement sur demande des familles.

M. Dufour fait remarquer qu'il paraît anormal que la commune supporte le coût des absences des enseignants.

Il est précisé que le remboursement lors de l'absence de l'élève reste soumis à une absence de 4 jours consécutifs avec transmission d'un certificat médical justifiant l'absence.

Les conseillers acceptent à 14 voix pour et 1 abstention que les repas non pris par les élèves suite aux absences des enseignants fassent l'objet d'un remboursement pour l'année 2024-2025.

BATIMENT

11. Petit local Lépine : travaux et chauffage

Délibération 6/2025-3 : installation chauffage petit local Lépine

Ce local est situé 8 impasse ancienne RN7 et n'est pas chauffé. M. Dumas donne lecture des devis pour installation du chauffage

- Entreprise JL Bailly (matériel Mitsubishi) : 5482.47 € HT
- Entreprise Y. Vichy (matériel Bosh) : 6075€ HT

Mme le Maire précise que cette installation n'est pas subventionnable car le local ne disposait pas d'installation de chauffage auparavant.

Mme le Maire propose de retenir l'entreprise Bailly.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

M. Dumas précise que ce local fera l'objet d'aménagements complémentaires avec la pose d'un bloc porte double pour la création d'une cloison.

Le montant du loyer était fixé à 250€ HT donc Mme le Maire propose que le montant du loyer soit fixé à 300€ HT par mois compte tenu des aménagements.

Le conseil accepte à l'unanimité.

12. Gîte : réparation du sol

L'entreprise qui est intervenue pour l'étude de la problématique demande qu'on lui fournisse une étude de portance afin qu'elle nous propose une solution adaptée. Cette étude n'a pas été réalisée lors de la création du gîte. M. Dumas est en contact avec une entreprise pour la réalisation de cette étude.

13. Classe maternelle et salle de repos : remplacement du sol

M. Dumas rappelle qu'il avait été décidé de remplacer le sol de la classe maternelle et de la salle de repos.

Il présente le devis de l'entreprise Activ Déco Réno : 5201.16€ HT pour 93m²

Les travaux pourront être réalisés la 2nde quinzaine d'août.

Le conseil accepte à l'unanimité.

14. Salle des fêtes : inauguration

Mme le Maire informe les élus que M. le Préfet ne sera pas présent.

15. Travaux divers

M. Dumas donne lecture du devis de l'entreprise SR Energies pour le remplacement de la VMC de la maison Berthon qui ne fonctionne plus : 744.48€ HT. Ce devis est accepté à l'unanimité.

M. Dumas rappelle les travaux de rénovation de l'appartement rdc droite à l'ancienne école. Deux entreprises sont venues sur place, DGBL et M.Dumareau. Toutefois, M. Dumareau n'a pas souhaité faire de proposition, son planning ne lui permettant pas la réalisation des travaux dans un délai raisonnable.

Le devis de l'entreprise DGBL pour la réfection de l'intégralité de l'appartement est de 8087 € HT
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

16. Fournisseur de gaz

Mme le Maire rappelle qu'il a été décidé de changer de fournisseur de gaz. Mme le Maire informe les élus qu'après plusieurs reports de rendez-vous, le commercial de Vitogaz est venu le 27 juin pour finaliser le changement de fournisseur de gaz. La demande de résiliation à Antargaz a été envoyée. L'installation des nouvelles cuves devrait se faire en même temps que le retrait des anciennes.

VOIRIE

17. Programme voirie 2025 : choix de l'entreprise

Délibération 6/2025-4 : travaux voirie 2025, choix de l'entreprise

M. Jeneste rappelle le programme voirie établi. Trois entreprises ont répondu à l'appel d'offre :

- Ent. COLAS : 105 008.80 € HT
- Ent. PONTILLE : 59 940 € HT
- Ent. EIFFAGE : 71 981.46 € HT

M. Jeneste propose de retenir l'entreprise PONTILLE, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

18. Travaux Roannaise de l'eau et SIEL, ancienne RN7

M. Jeneste informe les élus que des travaux sont engagés par la Roannaise de l'eau pour le remplacement de la conduite d'eau potable de l'ancienne RN7, de la fresque jusqu'à Gathelière. Les travaux débuteront le 15 juillet et seront réalisés par LMTP.

Parallèlement le SIEL réalisera des travaux d'enfouissement des réseaux secs. C'est l'entreprise Potain qui interviendra.

Ces travaux nécessitent le remplacement de 2 poteaux d'incendie : un devis sera proposé par Roannaise de l'eau.

Au niveau du restaurant « le bouchon de la 7 » : il faut enlever l'habillage de la façade pour passer derrière. Le SIEL prend en charge cette intervention.

19. Travaux divers et matériel

M. Jeneste propose de prévoir du marquage au sol. Ces travaux seront planifiés en septembre.

20. Signalétique

Les panneaux de signalisation des salles ont été livrés et seront posés avant l'inauguration.

21. Chantier video protection

Mme le Maire informe que l'on a réceptionné l'arrêté d'attribution de la subvention de 45 575 € par la Région Auvergne Rhone Alpes pour l'installation du système de vidéoprotection. Des panneaux signalant ce financement devront être posés.

PERSONNEL

22. Remplacement personnel école

Le contrat de Mme Thierrin est prolongé jusqu'au 31 décembre 2025.

23. Création poste adjoint administratif

Délibération 6/2025-5 : création poste adjoint administratif

Il convient de créer un poste d'adjoint administratif qui sera pourvu par Mme Solaques à compter du 1^{er} septembre 2025.

Le conseil accepte à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

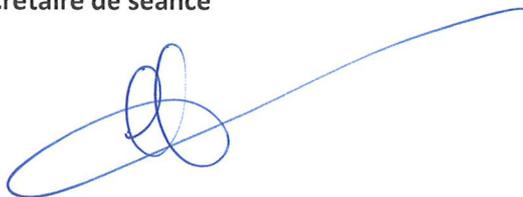
24. Cyber sécurité : solution proposée par le Département

Mme le Maire a assisté à une visio conférence réalisée par le Département qui déploie une solution de cyber sécurité, mise à disposition des collectivités, pour 3 ans. Les hackers ne sont pas intéressés par les collectivités de petite taille mais utilisent le réseau de ces petites structures pour atteindre les plus grandes. C'est pourquoi les petites collectivités doivent également se protéger. Au-delà de la période de 3 ans de gratuité, il y aura probablement une prolongation d'un ou 2 ans. Ensuite la collectivité restera libre de continuer à bénéficier des services moyennant un abonnement d'une trentaine d'euros par mois. Mme le Maire propose de signer la convention.

Le conseil accepte à l'unanimité

Séance levée à 22h45

Le Secrétaire de séance



Le Maire



Mis en ligne sur le site le :